

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-13

Séance du vendredi 8 février 2008

**COMMANDE PUBLIQUE
MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS EN ASSISTANCE A LA MAITRISE
D'OUVRAGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA RD415 AU DROIT
D'ANDOLSHEIM**

DECISION DE RESILIATION - MARCHE N°195/07

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 23 février 2007 (3è/20-07) relative au transfert de la maîtrise d'ouvrage des opérations ou de parties d'opérations sur le réseau routier national transféré,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché n°195/07 notifié le 2 janvier 2006, avec le groupement Cabinet d'Etudes MERLIN - INTERVIA / HYDROGEOTECHNIQUE EST / VENATHEC / ORTLIEB de MULHOUSE (68100) pour un montant de 93 060.76 € T.T.C.,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de la résiliation du marché n° 195/07, notifié le 2 janvier 2006 avec le groupement Cabinet d'Etudes MERLIN - INTERVIA / HYDROGEOTECHNIQUE EST / VENATHEC / ORTLIEB de MULHOUSE (68100),
- ❖ Approuve le versement d'une indemnité compensatrice de 1 456.75 € HT soit 1 742 € TTC conformément à l'article 7.4.1 du Cahier des Clauses Particulières,
- ❖ Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER